

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/05/2026 A 19H30**

Etabli en application de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-six le dix-huit mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Mâlain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de Mâlain, sous la présidence du Maire, Nicolas BENETON,

Date de convocation : 12/05/2026

Etaient présents : Mme Cécile BAILLARGEULT – Mr Nicolas BENETON – Mr Pascal CHAUVENET – Mme Hélène DUCOULOMBIER - Mme Jasmine FEDOR – Mme Myriam GRANDGEORGES – Mme Natacha GRIVOT – Mr Patrice HOUBERDON - Mr Arnault LEMAIRE – Mr Jérémy ROZE - Mr Cédric SELLENET – Mme Bérénice TOUTANT

Absents excusés : Mr Frédéric PIERRART (procuration à Cécile BAILLARGEULT) – Mr Hippolyte SAPIN (procuration à Myriam GRANDGEORGES) - Mme Amélie SICAUD (procuration à Arnault LEMAIRE)

Membres en exercice : 15 présents : 12 procurations : 03

- Ouverture de la séance par M. le Maire

- Désignation du secrétaire de séance : M Nicolas BENETON

1 – Autorisation de la commune de Mâlain propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre de l'AFUP sur le projet de création d'association

Le Conseil municipal réuni en séance le 18/05/2026, en tant que propriétaire de 22 parcelles pour 8.767 m² susceptibles d'être incluses dans le périmètre de l'AFUP, pour une surface de 6.965 m² au sein du périmètre de l'AFUP de 15.749 m² ; après en avoir délibéré :

- **SE DECLARE** avec 13 voix « pour » et 2 « abstentions », favorable à la création de l'association AFUP La Corvée,
- **AUTORISE** le maire à signer le formulaire et à le transmettre au Préfet

Cadastre	Numéro cadastral	Surface parcelle en m ²
A	155	86
A	158	102
A	172	368
A	175	392
A	176	421
A	180	306
A	183	313
A	187	545
A	191	1 131
A	198	408
A	199p	186
A	213p	330
A	214p	331
A	245	132
A	247	283
A	262	580
A	263	396
A	281	569
A	1653	450
A	1655	438
A	1657	407
A	1748	229
Chemin		139
sentier		225
Sous-total		8 767

2 – Désignation représentants commission CCOM

Monsieur le maire présente les différentes commissions de la CCOM au conseil municipal et précise que cette désignation vaut pour la durée du mandat des conseillers municipaux. Les représentants de chaque commission sont les suivants :

- Développement économique et stratégie territoriale : Myriam GRANDGEORGES
- Développement touristique : Frédéric PIERRART

- Environnement et déchets : Patrice HOUBERDON
- Action sociale et familiale : Cécile BAILLARGEAULT
- Cycle de l'eau : Cédric SELLENET
- Culture : Bérénice TOUTANT
- Vie associative et sportive : Amélie SICAUD
- Finances : Pascal CHAUVENET

3 – Subvention 2026

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

VOTE les subventions allouées aux différentes associations et organismes (article 65748) pour 2026 comme suit :

DESIGNATION	VOTE DU CONSEIL
La lyre des Hurlevents	200.00 €
Harmonie du Val d'Ouche	350.00 €
Association là-Haut (Perché sur la Colline)	200.00 €
Batucad'Ouche Black Samba	350.00 €

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2026.

4 – Question diverses

* *Rue Béné* : Les appels d'offres vont être lancés pour obtenir des devis afin de demander les subventions. Les travaux pourraient commencer début 2027.

* Plusieurs conseillers souhaiteraient l'organisation d'une visite des bâtiments communaux, des forêts et des espaces communaux.

* Un point est fait concernant l'organisation des élections sénatoriales.

Prochain conseil municipal : 5 juin 2026 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Mâlain, le 19 mai 2026

Le Maire,

Nicolas BENETON

